



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 8 OCTOBRE 2020

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - M. Johann BOUGARDIER - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT

Absents excusés : Mme Marie-Line HAAZ (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Benoit SAUVAGE (pouvoir à M. Christophe TARY)

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00

Communications

Une minute de recueillement est observée par l'assemblée en hommage à Christine Sauvage, Présidente de l'association des Habitants du Sabot, décédée le 7 octobre 2020.

Le Maire fait un point sur le projet de déviation Est de Vesoul suite à la motion qui avait été prise à la séance précédente. L'information a été relayée auprès de la CAV. Il a rencontré le représentant du collectif d'Amblans et a échangé avec le député Christophe Lejeune. Une réunion devrait avoir lieu prochainement avec les maires des communes concernées, les députés de la Haute-Saône, les sénateurs et les conseillers départementaux.

Le Maire fait part de la candidature de la commune à l'opération « Village du Futur », dispositif lancé par la Région. 8 à 10 communes seront sélectionnées et accompagnées en terme de maîtrise d'ouvrage pour leurs projets respectifs. Il énonce la lettre de candidature qu'il a rédigée avec notamment comme projets pour la commune de repenser le centre du village afin de le rendre plus agréable, de créer des pistes cyclables et d'unifier les quartiers.

Un point est fait sur le concert du 26 septembre de Clotilde Moulin, qui s'est bien déroulé et pour lequel 70 spectateurs étaient présents. Le Théâtre E. Feuillère est satisfait de cette collaboration.

La parole est donnée à Claudine Delaitre (2^{ème} adjointe), qui annonce qu'après réflexion et au vu des restrictions relatives aux mesures sanitaires actuelles, il est plus prudent d'annuler le repas des aînés. Une proposition de remplacement sera étudiée prochainement.

Approbation du procès-verbal de séance du 10 juillet 2020

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Décision modificative - Ouverture de crédits

Afin de pouvoir passer les écritures de cession de la tondeuse, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 024 comme suit :

R 024 - Produits des cessions : + 229 €
R 10222 - FCTVA : - 229 €

Vote : 15 Pour

2. Décision modificative - Régularisation budgétaire

Le budget communal nécessite une modification d'affectation de crédits au niveau des chapitres 040 et 041, il convient de procéder à une régularisation, comme suit :

R 2033 - Frais d'insertion (040 - Opérations d'ordre entre section) : - 2 035 €
R 2033 - Frais d'insertion (041 - Opérations patrimoniales) : + 2 035 €

Vote : 15 Pour

3. Vente de résineux

Le Conseil Municipal décide de vendre 28.960 tonnes de pins noirs qui ont été abattus sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot au prix de 27 € la tonne à un exploitant forestier d'Autechaux (25).

Vote : 15 Pour

4. Rétrocession d'une concession

Suite à la demande des héritiers d'une ancienne habitante de la commune, le Conseil Municipal accepte la rétrocession d'une concession et procédera au remboursement de ladite concession d'un montant de 152,45 €.

Vote : 15 Pour

5. CAV - Convention relative à l'instruction des Autorisations et Droits des Sols

La Communauté d'Agglomération de Vesoul instruit les décisions en matière d'urbanisme délivrées au nom de la commune par le Maire. Suite au changement de mandature, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention valable pour la durée du mandat municipal.

Vote : 15 Pour

6. CAV - Adhésion au service d'assistance juridique

La Communauté d'Agglomération de Vesoul propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer au dispositif d'assistance juridique pour permettre de les accompagner dans les domaines suivants : assistance juridique globale, assistance dans la mise en œuvre d'une procédure de marché public, assistance dans la mise en œuvre d'une procédure de concession de service public, mise à disposition d'un délégué à la protection des données, moyennant une participation financière d'un euro par habitant.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service d'assistance juridique proposé par la CAV, d'approuver la convention relative au dispositif et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

Vote : 15 Pour

7. CAV - Constitution d'un groupement de commandes permanent

Dans le cadre de l'assistance juridique proposée précédemment, la CAV offre un nouvel outil de groupement d'achat permettant aux communes de participer à un groupement de commandes de façon permanente portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents tels que les achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent dit « Groupe Acheteur de l'Agglomération Vésulienne »,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive et tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération,
- Désigne la CAV coordonnateur du groupement de commandes permanent,
- Désigne la CAO de la CAV compétente pour l'attribution des marchés issus de ce groupement,
- Désigne un représentant pour siéger à la commission ad hoc si l'attribution d'un marché ne nécessitait pas la réunion d'une CAO,
- Désigne un représentant pour siéger au Comité de Pilotage de ce groupement.

Vote : 15 Pour

TRAVAUX

8. Affouage 2020-2021

L'affouage s'effectuera dans les parcelles 5, 24 et 43.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du lot d'affouage à 65 €.

Vote : 15 Pour

9. Assiette et destination des coupes 2021-2022

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2021-2022 dans les parcelles 3, 4, 35, 27, 28, 47 et 48 et accepte de vendre sur pied, et par les soins de l'ONF, en bloc les produits des parcelles 27, 28, 47 et 48, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 3, 4 et 35 et le partage aux affouagistes du bois de chauffage (non façonné) dans les parcelles 3, 4 et 35.

Vote : 15 Pour

10. SIED 70 - Rapport d'activités 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2019 du SIED 70 qui rend compte des réalisations et des évolutions de l'établissement ainsi que des moyens humains et financiers mobilisés au service des adhérents.

Vote : 15 Pour

11. SIED 70 - Adhésion aux Conseils en Énergies Partagées

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de Conseils en Énergies Partagées (CEP) proposé par le SIED 70, dont l'objectif est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, avec la mise à disposition d'un conseiller spécialisé.

Le coût de ce service s'élève à 250 € pour trois ans.

Vote : 15 Pour

SOCIAL

12. Épi'Cerise - Convention de partenariat

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une convention de partenariat entre la commune et l'épicerie solidaire Épi'Cerise et en détermine les conditions.

Cette convention permet aux habitants de la commune en difficulté financière momentanée d'utiliser des bons alimentaires délivrés par la Mairie, à l'épicerie solidaire de Vesoul.

Vote : 15 Pour

13. Présence Verte - Avenant n° 2 à la convention de téléassistance des personnes

L'association Présence Verte met en place un service de téléassistance des personnes pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et permettre le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées.

Jusqu'à présent, la commune participait à hauteur de 50% de l'abonnement mensuel pour chaque bénéficiaire frotéen. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention existante afin d'intégrer le financement de l'installation du dispositif de téléassistance et les frais de dossier à hauteur de 15 € pour tout nouvel abonnement. Une actualisation est toutefois sollicitée auprès de Présence Verte pour les 11 abonnés existants.

Vote : 15 Pour

14. Association ELA - Demande de subvention

Le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 150 € à l'association Européenne contre les Leucodystrophies, dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Vote : 15 Pour

RESSOURCES HUMAINES

15. ATSEM - Contrat à Durée Déterminée

Vu l'accroissement d'activité avec la prise en charge des enfants de 2 ans à l'école maternelle, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée du 12 octobre 2020 au 1er septembre 2021 avec l'agent occupant les fonctions d'ATSEM, pour une durée hebdomadaire de 23h45 annualisée (incluant l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires).

Vote : 15 Pour

16. Agent technique - Modification de la durée hebdomadaire de travail

Un agent titulaire du service technique a actuellement une durée hebdomadaire de travail annualisée de 28h30 répartie de la façon suivante : 6 mois à 35h et 6 mois à 22h.

Suite aux nouveaux horaires du service technique (à savoir du lundi au jeudi, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, et le vendredi, 7h30 à 12h et 13h30 à 16h), cet agent travaillera 14h30 par semaine à partir du 1er novembre 2020. Le Conseil Municipal décide donc de modifier sa durée hebdomadaire de travail à 28h10 au lieu de 28h30, à compter du 1er novembre 2020 en l'annualisant de la manière suivante :

8 mois à 35h (de mars à octobre) et 4 mois à 14h30 (de novembre à février)

Vote : 15 Pour

La séance est levée à 21 h 10.

A l'issue de la séance, présence et intervention de Madame Marie-Dominique Aubry, Conseillère Départementale du canton de Vesoul-2.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 13 Octobre 2020.

Le Maire,

Christophe TARY

